

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA DEUX-CENT-NEUVIÈME (209^e) RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION** TENUE LE 5 MAI 2026 À LA SALLE H7-1190 ET EN VISIOCONFÉRENCE.

RÉSOLUTION CAD-13821

Reconduction de la suspension des modes réguliers d'administration et de fonctionnement de l'Unité d'enseignement en sciences du langage et communication

- ATTENDU** l'article 5 du Règlement général 1 de l'Université du Québec « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;
- ATTENDU** l'article 2.3 de la Procédure relative à la création, la fusion, la division ou la fermeture d'une unité pédagogique de l'UQAC;
- ATTENDU** la résolution CAD-13620 du conseil d'administration relative à la suspension des modes réguliers d'administration et de fonctionnement de l'Unité d'enseignement en sciences du langage et communication, et ce, jusqu'au 7 mai 2026;
- ATTENDU** la nécessité de reconduire la suspension afin d'assurer la pérennité des solutions déployées;
- ATTENDU** la résolution CERC-9137 relative à la reconduction de la suspension des modes réguliers d'administration et de fonctionnement de l'Unité d'enseignement en sciences du langage et communication;
- ATTENDU** la recommandation du Décanat des études au vice-recteur aux études, à la formation et à la réussite;

Sur proposition de Michel Roberge, appuyée par Christine Boily, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- DE** reconduire la suspension des modes réguliers d'administration et de fonctionnement de l'Unité d'enseignement en sciences du langage et communication (UESLC) du 8 mai 2026 au 22 décembre 2026, et ce, selon les mêmes modalités que celles prévues à la résolution CAD-13620.

La secrétaire générale,

Me Nathalie Gagnon